



**Règlement technique Cyclo-Cross
U.F.O.L.E.P NOUVELLE-AQUITAINE
(Départements : 24 – 33 – 40 – 47 - 64)
Saison 2025/2026**

SAISON

La saison de cyclo-cross débute **1^{er} septembre au 28 février.**

DUREE DE LA COMPETITION

Après **vingt cinq minutes de course**, les concurrents devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le coureur de tête. A compter de la vingt-cinquième minute, le nombre de tours restant à effectuer devra être **affiché**. Les tours seront décomptés au fur et à mesure, la durée de l'épreuve ne devra pas dépasser **50 minutes maximum**.

JEUNES 11/12 ANS (Masculins et Féminins)

La durée de l'épreuve est fixée à 15 minutes **maximum**

JEUNES 13/14 ANS (Masculins et Féminins)

La durée de l'épreuve est fixée à 20 minutes **maximum**

JEUNES 15/16 ANS (Masculins et Féminins)

La durée de l'épreuve est fixée à 30 minutes **maximum**,

ADULTES FEMININES

La durée de l'épreuve est fixée à 40 minutes **maximum**

LONGUEUR du CIRCUIT

Deux à trois kilomètres 500 selon le genre et les caractéristiques des épreuves.

TRACE DU PARCOURS

Le tracé du parcours s'effectuera sur un terrain accidenté, jalonné d'obstacles naturels ne présentant pas de danger caractéristique pour les concurrents.

Le parcours devra comporter environ (*dans son ensemble*) un quart de route goudronnée (*ou assimilée*), un demi-cyclable sur terrain divers et un quart de marche à pied.

Le départ et l'arrivée se situeront en dehors d'une agglomération, sur route ou chemin assez large et bien dégagé, en ligne droite de préférence ; le départ et l'arrivée pourront éventuellement se situer hors parcours.

Prévoir une entrée **assez large**, se rétrécissant progressivement avant la première difficulté.

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escaliers, de franchissement de voie ferrée, aérodrome et toute zone où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Pour couper le rythme ou provoquer une portion à pied, le parcours peut comporter sur toute sa largeur, 4 à 6 obstacles artificiels solidement fixés, d'une hauteur maximale de **40 centimètres** au-dessus du sol, espacés d'au moins 4 mètres.

Le tracé doit faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera jalonné entièrement. Par mesure de sécurité, ***les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits***. Il est indispensable de caparaçonner les arbres, poteaux, piquets, murs, etc. lorsque les concurrents sont susceptibles de ne pouvoir contrôler leur machine et perdre l'équilibre. Pour le balisage, ne prévoir que des rubans ou ficelles sectionnables (en cas de chute d'un concurrent).

Les concurrents ne devront en aucun cas et sous aucun prétexte s'éloigner de plus de trois mètres (à droite ou à gauche) de l'axe médian du tracé. Ils devront franchir tous les obstacles prévus sous peine de pénalité, voire de ***mise hors course***.

Afin que chaque concurrent accomplisse la totalité du parcours, des contrôleurs seront placés aux points stratégiques (carrefours, obstacles) et en tout endroit pouvant favoriser les raccourcis.

Les parties pédestres neutralisées **parfaitement indiquées** seront respectées par les participants et surveillées par des personnes responsables nommées par l'organisateur.

Pour les planches : le passage peut s'effectuer à vélo, sauf si elles font parties d'une zone pédestre, auquel cas cela doit être mentionné sur le circuit et rappelé lors de l'épreuve.

MATERIEL, REGLEMENTATION

La réglementation générale nationale du CYCLOCROSS à l'U.F.O.L.E.P. est applicable à la spécialité.

L'emploi de bicyclette type VTT est autorisé sur les épreuves selon des spécificités de chaque département :

- ***Dans le Lot-et-Garonne : acceptés en 1^{ère} catégorie***
- ***Dordogne : ils sont acceptés en 2^{ème} catégorie***
- ***Dans le 64 et le 40, ils sont autorisés seulement s'ils ont un carton de cyclocross***

En Gironde, les VTT sont interdits pour toutes les catégories, sauf pour les 11/12 ans, même si les coureurs viennent d'un autre département.

A l'exception des championnats **Départementaux, Régionaux et Nationaux** où seuls les vélos type cyclo-cross sont autorisés.

Les guidons additionnels sont interdits en cyclo-cross.

LES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE SONT INTERDITS SUR TOUTES LES EPREUVES.

Le port du casque à coque rigide attaché sur la tête est obligatoire à l'échauffement et pendant l'épreuve.

Passage de bidon : il n'est pas interdit, mais il faut éviter que cela se fasse sur la zone d'arrivée.

DEPANNAGE

Le changement de roue est toléré en ***tout point du circuit.***

Un parc à vélo peut être mis en place et devra être surveillé par un responsable de l'organisation. Il faudrait prévoir un poste de lavage à proximité de la zone de dépannage. Pas de poste de lavage « sauvage » dans la zone de dépannage.

Pour le changement de vélo, se référer au Règlement National.

RESERVES :

Sur avis du responsable de la commission régionale ou son représentant, l'épreuve pourra ***être annulée*** ou le tracé du parcours ***modifié*** en cas de danger (*verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondation, etc.....*).

CATEGORIES

Pour cette activité hivernale réservée aux licenciés UFOLEP, des cartes spécifiques cyclo-cross **couleur blanche** seront établies. Leur validité correspondra à la saison de cyclo-cross (1^{er} septembre/28 février).

Elles seront validées par **chaque commission technique départementale**.

Quatre catégories de valeur sont prévues à partir de la catégorie 17-19 ans : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

Elles sont **indépendantes** des catégories « route ».

CHAMPIONNATS U.F.O.L.E.P

Les championnats U.F.O.L.E.P. seront disputés selon les **catégories d'âges** prévues par le Règlement Général du Cyclocross à l'U.F.O.L.E.P.

Catégories d'âges – saison 2025/2026

Jeunes Féminins et Masculins 11/12 ans	né(e)s en 2014 et 2015
Jeunes Féminins et Masculins 13/14 ans	né(e)s en 2012 et 2013
Jeunes Féminins et Masculins 15/16 ans	né(e)s en 2011 et 2010
Adultes Féminins et Masculins 17/19 ans	nés entre 2007 et 2009
Adultes Féminins et Masculins 20/29 ans	nés entre 1997 et 2006
Adultes Féminins et Masculins 30/39 ans	nés entre 1987 et 1996
Adultes Féminins et Masculins 40/49 ans	nés entre 1977 et 1986
Adultes Masculins 50/59 ans	nés entre 1967 et 1976
Adultes Masculins 60 ans et +	nés en 1966 et avant
Adultes Féminins 50 ans et +	nées en 1976 et avant

SURCLASSEMENT JEUNES

Le surclassement n'est plus autorisé pour les catégories Jeunes 13/14 ans et 15/16 ans.

CLASSEMENT

Lorsqu'une même épreuve regroupera des cyclo-crossmen de différentes catégories, après classement général à l'arrivée, un classement distinct par catégorie sera établi.

Le règlement national autorise, pour les cyclocross, les épreuves ouvertes aux non-licenciés UFOLEP. De ce fait, un classement simple licenciés UFOLEP doit être établi.

RECOMMANDATIONS

Les comités d'organisation de cyclo-cross **peuvent prévoir** :

- ☞ un ou plusieurs postes de secours situés à proximité du parcours
- ☞ un local chauffé pouvant servir de vestiaires
- ☞ des boissons chaudes qui peuvent être offertes dès l'arrivée
- ☞ la mise à disposition de douches chaudes
- ☞ Des jets d'arrosage pour dégrassage du matériel

CRITERES DE MISE EN PLACE DES CATEGORIES EN AQUITAINE

Se référer à l'annexe N°1 : Attribution d'une carte cyclosportive UFOLEP

Seront en 1^{ère} catégorie :

- ☞ Ceux qui arrivent d'une autre fédération (voir annexe n°1 du règlement général) ⇒ *Les ex coureurs qui arrivent de la FFC et classés OPEN 3 au classement annuel FFC*
- ☞ Ceux qui débutent et qui ont une ACCESS 1 en FFC

Seront en 2^{ème} catégorie

- ☞ Aux licenciés UFOLEP Cycloport classés en 1^{ère} catégorie
- ☞ Ceux qui arrivent d'une autre fédération 3^{ème} et 4^{ème} catégories FSGT, ACCESS 2 en FFC

Seront en 3^{ème} catégorie

- ☞ Aux licenciés UFOLEP Cycloport classés en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie
- ☞ Ceux qui arrivent d'une autre fédération ACCESS 3 ou 4 en FFC
- ☞ Les nouveaux participants ne correspondant pas aux catégories énoncées ci-dessus.

Seront en 4^{ème} catégorie.

Elle s'adresse aux coureurs de 3^{ème} catégorie

- ☞ de 55 ans et plus (1967 et avant) avec moins le 10 points la saison précédente
- ☞ de 50 à 54 ans (avec aucun point marqué la saison précédente)
- ☞ ne peuvent prétendre à cette catégorie que les coureurs déjà en 3^{ème} la saison précédente et sur demande du coureur
- ☞ ce n'est pas une catégorie d'accueil (donc des coureurs de +de 55 ans qui feraient du cyclocross pour la 1^{ère} fois seraient acceptés en 3^{ème} catégorie, ce n'est que la saison suivante qu'ils pourraient prétendre à une 4^{ème} catégorie)
- ☞ **les féminines peuvent demander un carton de 4 pour toute la saison, et monteront en fonction de leur résultat avec les 4^{ème}**

Descente de catégorie :

Sur sa demande écrite transmise au responsable de la commission départementale dont il dépend, le coureur de plus de 50 ans classé en première catégorie aura la possibilité de redescendre en deuxième catégorie sur décision de la commission départementale à condition qu'il ait obtenu moins de 10 points en première catégorie.

De même pour le coureur âgé de plus de 55 ans en 2^{ème} catégorie qui souhaite accéder à la troisième catégorie.

Pour accéder à la 4^{ème} catégorie, il faut, la saison précédente avoir eu un carton de 3^{ème} catégorie, et soit :

- avoir plus de 55 ans et avoir marqué moins de 10 points la saison précédente
- avoir plus de 50 ans et n'avoir marqué aucun point la saison précédente.

En aucun cas un coureur ne pourra redescendre de deux catégories dans la même saison.

Pour prétendre à une descente exceptionnelle en début d'année, il faudra avoir effectué au moins **trois cyclo-cross** l'année précédente, sans résultat.

Tout coureur monté en cours de saison passée, conserve sa catégorie 2024-2025, possibilité de demande de descente après le championnat départemental si aucun point marqué

Un coureur qui monte dans la catégorie supérieure au cours de la saison fera la saison suivante dans cette même catégorie, sans possibilité de descente (sauf pour les +de 50 ou 55 ans qui répondent aux critères indiqués ci-dessous)

Critères de montée

Plus de 10 partants

Place	Points
1 ^{er}	10
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	4
5 ^{ème}	3

9-8-7-6 participants

Place	Points
1 ^{er}	5
2 ^{ème}	3
3 ^{ème}	1
4 ^{ème}	0
5 ^{ème}	0

5 participants ou moins

Place	Points
1 ^{er}	3
2 ^{ème}	0
3 ^{ème}	0
4 ^{ème}	0
5 ^{ème}	0

☞ **Montée de catégorie :**

Pour le 24-33 et 47

- De 4^{ème} en 3^{ème} : 20 points (ou 3 victoires)
- De 3^{ème} en 2^{ème} : 20 points (ou 3 victoires)
- De 2^{ème} en 1^{ère} : 25 points

Pour le 64-40 :

- De 2^{ème} en 1^{ère} : 25 points ou 2 victoires
- De 3^{ème} en 2^{ème} : 20 points ou 2 victoires
- 4^{ème} : 30 points ou 2 victoires

- ☞ Les cyclo-crossmen devront remplir leur carte en y indiquant les places et victoires obtenues. **Ils se surclasseront automatiquement** dès que le quota sera atteint.

En cas de victoire au scratch le coureur accédera directement à la catégorie supérieure.

De même, tout cyclo-crossman qui remporte une **victoire ou se classe** dans sa catégorie en terminant devant le premier de la catégorie supérieure sera **immédiatement surclassé** dans cette catégorie.

- ☞ Les coureurs venant de comité voisin devront ***se soumettre au règlement aquitain, sinon ils seront refusés au départ.***

Chaque commission départementale se réserve le droit de **surclasser** tout cyclo-crossman présentant une **supériorité manifeste** ainsi que les cyclo-crossmen limitant très volontairement leurs efforts.

DROITS D'ENGAGEMENT aux CYCLO-CROSS AQUITAINS

Les droits d'engagement par concurrent seront fixés à

- Pour les adultes, masculins et féminines : **8 €**
- pour les jeunes 11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans : **4 €**

Engagement à l'avance préconisé ; sur place, le jour de l'épreuve (ou selon les conditions dans son département) : 10 € pour les adultes et 5€ pour les jeunes

COMMISSION REGIONALE 2025/2026

Une commission est en place au niveau régional de façon à harmoniser les bonnes relations entre départements. Elle est chargée de *faire appliquer et respecter le règlement régional* dans tous les départements de l'Aquitaine.

Elle établira le calendrier régional, elle devra faciliter les échanges de résultats entre les départements.

La commission est la suivante pour 2025/2026

Le suivi de l'activité sera assuré par Sandrine MANET - smanet.laligue@ufolep.org

La composition de la CTRS est la suivante :

- Dordogne : Christian PLANCHAT - planchrit@wanadoo.fr
- Gironde : Xavier RODET – xavierrodetvelo@gmail.com
- Landes
- Lot-et-Garonne : Jean Paul OUNZARI – jeanpaul.ounzari@yahoo.fr
Jean Claude DAVIAUD – jean-claude.daviaud@sfr.fr
- Pyrénées Atlantiques : Stéphane BEGUE - sbegue@neuf.fr
Frédéric HOURDEBAIGT - hourdebaigt.frederic@orange.fr

Les résultats devront être envoyés à tous les membres de la CTRS après chaque épreuve

Dans tous les cas, les résultats doivent être rentrés sur la plateforme des Activités cyclistes dans les 48h après l'épreuve

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les championnats départementaux auront lieu le **Dimanche 14 décembre 2025** :

- Dordogne : Beleymas
- Gironde : St Savin
- Lot-et-Garonne : Castillones
- Landes/Pyrénées Atlantiques : Vert (40)

En cas d'annulation du Championnat départemental, pour des raisons d'intempéries, par décision du Comité Directeur départemental U.F.O.L.E.P. (*Président ou son responsable*), La commission Départementale Cylo-cross propose de la reporter au **samedi ou au dimanche suivant**.

Catégories et titres :

Neuf (dix) titres individuels (catégories d'âges) seront attribués chez les hommes, et **Huit** chez les dames,

Jeunes Masculins 11/12 ans : durée maximum 15 min
Jeunes Masculins 13/14 ans : durée maximum 20 min
Jeunes Masculins 15/16 ans : durée maximum 30 min
Adultes masculins 17/19 ans : durée maximum 40 min
Adultes masculins 20/29 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 30/39 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 40/49 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 50/59 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 60 ans et + : durée maximum 40 min
Adultes masculins +70 ans : durée maximum 40 min

Jeunes Féminines 11/12 ans : durée maximum 15 min
Jeunes Féminines 13/14 ans : durée maximum 20 min
Jeunes Féminines 15/16 ans : durée maximum 30 min
Adultes féminins 17/19 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 20/29 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 30/39 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 40/49 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 50 ans et plus : durée maximum 40 min

PROTOCOLE

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie sont obligés de se présenter lors de la remise protocolaire dans **les divers championnats** en **tenue correcte de coureur** (maillot, veste, collant court ou long).

CHAMPIONNAT REGIONAL

Il aura lieu le **Dimanche 11 janvier 2026 à Guîtres (33)**

Les modalités d'inscription et le règlement de l'épreuve seront communiqués dans le dossier d'organisation de l'épreuve.

Aucun engagement ne sera pris sur place.

En cas d'annulation du Championnat régional, pour des raisons d'intempéries, par décision du responsable de la Commission Technique Régionale ou son représentant, la Commission Régionale Cyclo-cross propose de le reporter au samedi suivant.

Les engagements seront clos 8 jours avant le régional

Catégories et titres :

Jeunes Masculins 11/12 ans : durée maximum 15 min
Jeunes Masculins 13/14 ans : durée maximum 20 min
Jeunes Masculins 15/16 ans : durée maximum 30 min
Adultes masculins 17/19 ans : durée maximum 40 min
Adultes masculins 20/29 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 30/39 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 40/49 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 50/59 ans : durée maximum 50 min
Adultes masculins 60 ans et + : durée maximum 40 min
Adultes masculins +70 ans : durée maximum 40 min

Jeunes Féminines 11/12 ans : durée maximum 15 min
Jeunes Féminines 13/14 ans : durée maximum 20 min
Jeunes Féminines 15/16 ans : durée maximum 30 min
Adultes féminins 17/19 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 20/29 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 30/39 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 40/49 ans : durée maximum 40 min
Adultes féminins 50 ans et plus : durée maximum 40 min

Le Maillot de Champion Régional ne sera attribué que lorsqu'il y a au moins 3 partants dans les catégories masculines.

Pour les catégories Féminines, pas de nombre minimum, ceci afin d'encourager la présence de féminines sur nos épreuves.

PROTOCOLE

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie sont obligés de se présenter lors de la remise protocolaire dans **les divers championnats** en **tenue correcte de coureur** (maillot, veste, collant court ou long).

CHAMPIONNAT NATIONAL

Ils se dérouleront les **7 et 8 février 2026 à Meung/Loire (45)**

Phases de qualification :

Pour être sélectionné(e) au Championnat National, les licencié(e)s doivent avoir participé aux épreuves qualificatives : Départemental et régional.

Chaque comité départemental déterminera sa sélection.

Catégories et titres :

Neuf titres individuels (catégories d'âges) seront attribués en Masculin et **huit titres** en Féminin.

Organisation :

Le règlement complet et la circulaire d'organisation seront envoyés dans les départements par la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

Les engagements seront effectués par les Comités Départementaux UFOLEP, sur proposition de la CTD et selon des règles mises à en place dans chaque département (se rapprocher des membres des CTD pour plus de précisions)

Deux classements par comité seront établis

- ☞ **Comités** : par addition des 3 meilleures places obtenues dans chaque catégorie par les représentant(e)s d'un même comité départemental.
- ☞ **Inter comités** : par addition des meilleures places obtenues dans les différentes catégories (*un classé(e) par épreuve*) par 5 représentants d'un même comité départemental.

En cas d'égalité, **le classement féminin** toutes catégories départagera les ex-æquo.